



II

TREATY SERIES 1954 No. 8 RECUEIL DES TRAITÉS

*Le Chargé d'Affaires ad interim des États-Unis d'Amérique au
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*

LE SERVICE ÉTRANGER
DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

INTERNATIONAL TELECOMMUNICATIONS CONVENTION
and related documents

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS
OTTAWA, le 13 septembre 1954

No. 48

Signed at Buenos Aires, December 22, 1952

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre note n° X-233 du 13 septembre 1954, par laquelle vous formulez des propositions sur la méthode à suivre pour le paiement des frais engagés par les Gouvernements respectifs ou pour leur compte au titre de travaux exécutés à Niagara-Falls en conformité de l'Article II du Traité entre les États-Unis et le Canada, signé le 27 février 1950, concernant l'utilisation des eaux de la rivière Niagara.

J'ai l'honneur de déclarer que le Gouvernement des États-Unis agréé ces propositions et consent à ce que votre note et la présente réponse constituent un accord entre nos Gouvernements établissant la méthode à suivre quant au déboursement de fonds en paiement des frais de construction d'ouvrages de protection à Niagara-Falls.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

DON C. BLISS

L'honorable
Lester B. Pearson,
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Ottawa.

Signée à Buenos Aires le 22 décembre 1952

Instrument de Ratification du Canada
déposé le 23 juin 1954

En vigueur pour le Canada le 23 juin 1954